

Arrêté du 25/03/14 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique alpin en tant que conservatoire botanique national

(JO n° 79 du 3 avril 2014)

NOR : DEVL1406497A

Vus,

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles D. 416-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs ;

Vu l'arrêté du 31 août 2007 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique de Gap-Charance en tant que conservatoire botanique national ;

Vu l'avis de la Commission des conservatoires botaniques nationaux,

Arrête :

Article 1^{er} de l'arrêté du 25 mars 2014

L'agrément du conservatoire botanique alpin en tant que conservatoire botanique national est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 de l'arrêté du 25 mars 2014

L'agrément est accordé dans le cadre de la spécialisation géographique suivante :

- région Rhône-Alpes (Ain, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie) ;
- région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes).

Le conservatoire botanique alpin assure également la coordination biogéographique des actions mises en œuvre par les conservatoires botaniques nationaux pour le territoire du massif alpin tel que défini par le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 susvisé.

Article 3 de l'arrêté du 25 mars 2014

L'agrément est subordonné au respect du cahier des charges annexé au présent arrêté (1).

Article 4 de l'arrêté du 25 mars 2014

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 25 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau

et de la biodiversité,

L. Roy

(1) Le cahier des charges annexé au présent arrêté peut être consulté au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (direction de l'eau et de la biodiversité) ainsi qu'au siège du conservatoire botanique alpin.

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-250314-relatif-renouvellement-lagrement-conservatoire-botanique-alpin-tant>